

AFFAIRE N° 16 -Projet de marché à passer avec la SOCIÉTÉ DES GRANDS TRAVAUX DE LA RÉUNION pour la construction de la Cure de Sainte-Clotilde.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir ratifier le projet de marché d'un montant de 3.167.850.frs. CFA à passer avec la Société des Grands Travaux de la Réunion pour la construction de la Cure de Sainte-Clotilde.

Cette dépense entre dans le montant du prêt de 50.000.000. de francs CFA consenti à notre Commune par la C.C.C.E. avec l'aval du Département.

Rien que la réalisation de ce prêt soit encore en discussion avec la C.C.C.E. je vous demande d'approuver ses plans et devis et de m'autoriser à signer ce marché.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

LE MAIRE : J'indique immédiatement, Messieurs, que la construction de la cure de Ste-Clotilde détruite par le cyclone "Jenny" devrait être financée par l'emprunt de 50.000.000. de frs. qui a été consenti à la Commune avec l'aval du Département, mais qui fait actuellement l'objet d'une mise au point entre la C.C.C.E. et la Municipalité.

Comme cette Cure est indispensable, je demande au Conseil l'autorisation de passer immédiatement un marché avec la Sté des Grands travaux de la Réunion pour un montant de 3.167.850.frs. afin que les travaux puissent être commencés le plus rapidement possible.

J'indique que le plan qui a été prévu a été longuement étudié et qu'il a reçu l'approbation de Monseigneur GUIBERT et du Curé de Ste-Clotilde.

Le Maire est autorisé à passer le marché avec la Société des Grands Travaux de la Réunion pour la construction de la Cure de Sainte-Clotilde, à l'unanimité des Membres présents.

M. PARIS signale à l'attention du Conseil; à cette occasion, l'état de vétusté de la Cure de la Délivrance.

LE MAIRE reconnaît qu'en effet la Cure de la Délivrance, de même que celles de la Bretagne et du Bois de Nèfles devraient être réparées.

" En ce qui concerne la Cure de la Délivrance, je dois vous dire que le Vice-Rectorat voudrait qu'une école soit construite sur ce terrain. J'ai refusé, bien entendu, mais il semble s'accrocher sérieusement à cette idée... "

M. MONDON : Mais nous avons déjà rejeté cette proposition d'école lors de l'établissement du plan d'aménagement. Vous avez raison de refuser.

LE MAIRE : J'avais pensé, pour ma part, utiliser ce terrain en y construisant une Cure et un foyer pour les jeunes, mais nous n'avons, je le reconnais, aucun autre terrain disponible à la Petite Ile, susceptible de recevoir actuellement la construction d'une école qui est devenue absolument indispensable. Toutefois, nous continuons nos recherches d'un terrain.